Justificatif de parution

Justificatif généré le 05/08/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 05/08/2022
Département : (94) Val-de-Marne
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/624591
N° d'annonce : 624591

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 août 2022 à Arcueil, il a été constitué une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée à associé unique ;

Dénomination sociale :

LS Grand Angoulême

Capital social : 10.000 euros ;

Siège social : 21, Rue de Stalingrad 94110 Arcueil ;

Objet social : La gestion d'un centre équestre et l'exploitation d'un service de buvette ;

Durée de la société : 99 ans ; Présidente : UCPA SPORTS LOISIRS, SAS au capital de 1.000.000 euros, 21 rue de Stalingrad 94110 Arcueil, RCS 352 902 035 Créteil.

La société sera immatriculée au RCS de Créteil.

Pour avis.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeIltlXLf
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeIltlXLf

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)